



TROUBLES MUSCULO - SQUELETTIQUES TMS

**NOS ÉQUIPES VOUS ACCOMPAGNENT
DANS VOTRE DÉMARCHE PRÉVENTION**

Les TMS sont des troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation. Ils affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs, c'est-à-dire les tissus mous. (INRS, 2015)

Les TMS provoquent des douleurs répétées qui apparaissent pendant ou à l'arrêt de l'activité puis s'installent progressivement jusqu'à être permanentes.

« La douleur ne prend plus de vacances »

DES CAUSES MULTIPLES

CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

Formation/expérience/compétences
Etat de santé, hygiène de vie
Activités physiques
Sexe, âge
...

CONTRAINTES BIOMÉCANIQUES

Répétitivité
Postures
Forces
...

TMS



ASPECTS PSYCHOSOCIAUX

Stress
Ambiance de travail
Degré de liberté
Reconnaissance
Satisfaction
...

AMBIANCES PHYSIQUES

Température
Bruit
Vibration
Luminosité
...

LES CONSÉQUENCES

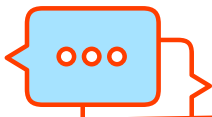
De lourds coûts pour l'entreprise, le salarié et la société

L'ENTREPRISE

- Cotisations maladies professionnelles et indemnités versées aux salariés,
- Perte de productivité,
- Absentéisme, turn-over, remplacements à organiser,
- Conflit, épuisement du personnel, dégradation de l'image auprès du client,
- Difficultés pour reclasser les salariés,
- Coût du licenciement pour l'inaptitude.

LE SALARIÉ

- Douleurs continues, perte des capacités physiques et handicap,
- Perte de motivation,
- Dégradation des relations avec ses collègues,
- Perte d'emploi,
- Précarité (chômage de longue durée, surendettement).



Ecoutez ces signes d'alerte et parlez-en !!!

**La prise de médicaments soulage
mais ne traite en aucun cas la cause.**

La douleur n'est pas une fatalité !



ACTIONS À METTRE EN PLACE

Évaluer les risques (Document unique, fiche d'entreprise)

- **Repérer les contraintes** au poste de travail : port de charges, gestes répétés, rythme de travail, positions inconfortables, vibrations...
- **Un premier travail sur l'organisation** pour limiter, voire supprimer le risque :
 - Planifier, anticiper, préparer les chantiers, (accessibilité, approvisionnement au plus près, mutualiser les moyens, calculs des quantités, méthodes de travail adaptées, ...),
 - Réduire les manutentions manuelles,
 - Mécaniser certaines actions, choisir l'équipement adapté, ...
 - Favoriser l'alternance des tâches,
 - Prévoir une analyse type « ergonomique » des postes de travail, ...
- **Réfléchir avec les salariés aux solutions** pratiques qui peuvent modifier le poste de travail.
 - Retour d'expérience thématique / discussion,
 - Analyse des situations à risques,
 - Mutualisation des bonnes pratiques...
- **Former / sensibiliser les salariés**

IL N'Y A PAS DE SOLUTIONS CLÉ EN MAIN !

EN QUOI LE SRAS PEUT - IL VOUS AIDER ?

Des professionnels de la prévention (Médecins du travail, Infirmiers, Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), Assistants Sociaux (AS) sont à votre service pour :

- Assurer la surveillance médicale des salariés,
- Assister l'entreprise dans sa démarche d'évaluation des risques et de prévention (Document Unique, audit chantier/ visite d'atelier et dépôt),
- Etude ergonomique du poste de travail,
- Sensibiliser et former les salariés en intégrant une démarche de prévention en lien avec votre activité de travail,
- Participation au CSE,
- Mise à disposition des documents techniques,
- Accompagnement sur l'élaboration des dossiers d'aides financières,

**Votre service de santé se mobilise
pour vous aider
sur simple sollicitation**

Le **SRAS Santé au Travail BTP** est au service des salariés et des responsables d'entreprise.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche de prévention au sein de votre entreprise.

NOUS CONTACTER

En précisant le nom du médecin du travail référent de votre entreprise pour être correctement orienté .

SIÈGE SOCIAL :

sras@srasmt.com

Tél: 05 62 25 55 25

